

N°7

Angles Magazine

Le mag de votre ville...

JUIN 2016

Notre commune s'embellit...

DOSSIER VOIRIE Pages 6 et 7



Page 5 :
Finances



Page 8 :
Echos de l'EHPAD



Pages 9 et 16 :
Fondation du Patrimoine



Pages 3 et 4
EN BREF

Page 5
FINANCES

Pages 6 et 7
DOSSIER VOIRIE

Pages 8 et 9
RETOUR EN IMAGES

Pages 10 et 11
ASSOCIATIONS

Pages 12 et 13
BON A SAVOIR

Page 14
**ETAT CIVIL
TRIBUNE**

Page 15
**AGENDA
CONTACTS**

Page 16
**SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE**

N°7

JUIN 2016

Angles Magazine

Directeur de la publication :
Joël MONVOISIN

Rédactrice en chef :
Françoise JOUANE

Rédaction :
Pascale VASSEUR, Gérard BACHELET,
Frédéric RAZAT.

Crédit photos :
Mairie et Service Municipal du Tourisme,
Didier LENAERS, Serge DEUSOUG,
Alain DUMONTEIX, Daniel MAQUIGNEAU

Conception et Réalisation : Aunis Création

Tirage : 1800 exemplaires



Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

Ce document a été réalisé par la Mairie d'Angles, tous droits réservés, reproduction interdite sans autorisation écrite.

Angles Magazine est édité par le service Communication de la Mairie d'Angles

Distribution réalisée par les bénévoles du SMT (Service Municipal du Tourisme)

Les coordonnées de la mairie :
5, rue de la Garde - 85750 Angles
Tél. 02 51 97 52 24
Fax 02 51 97 50 73
E-mail : mairie@angles.fr
Informations ou questions sur :
www.angles.fr



Chères Angloises, Chers Anglois,

La saison approche et bientôt les touristes seront de retour parmi nous. Comme chaque année, déjà commerçants et associations s'affairent à leur préparer le meilleur accueil tout comme l'équipe municipale et les employés municipaux. Souhaitons leur un bon séjour parmi nous !

La nouvelle édition de ce magazine est aussi l'occasion de vous faire part des sujets importants qui occupent actuellement vos élus qui n'oublient pas, pour autant, vos préoccupations quotidiennes.

Le budget a été voté le 14 avril 2016. Il s'agit maintenant de le mettre en œuvre avec le souci constant de satisfaire les administrés tout en s'efforçant de contenir les dépenses. Certains pourraient être tentés de le trouver exagéré. Il faut savoir qu'il intègre des opérations débutées en 2015 qui se sont poursuivies sur 2016 (aménagement de la rue du Chemin de Fer ou de la rue de la Brime notamment) et d'autres, bien qu'inscrites au titre du budget 2016, s'étaleront sur plusieurs années (aménagement de la voirie sur Moricq ou le Plan Local d'Urbanisme par exemple).

La fusion de notre communauté de communes avec celle du Talmondais, imposée par l'Etat, devra être effective le 1^{er} janvier 2017. Elle génère de multiples réunions (groupes de travail, comités techniques ou de pilotage) auxquelles participent tous vos délégués communautaires. Il s'agit, notamment, d'harmoniser les compétences assurées par chacune d'elles. Cette nouvelle collectivité comportera 20 communes et comptera pas moins de 32 498 habitants.

Le projet de commune nouvelle avec La Jonchère, Saint-Benoist-sur-Mer et La Tranche-sur-Mer est toujours d'actualité. Des avantages pourraient en être tirés mais il ne faut pas mettre de côté, pour autant, les inconvénients qui pourraient en découler. C'est pour cela que nous avançons avec prudence et attendons, avec impatience, les premiers éléments du travail actuellement effectué par le bureau d'études choisi par les quatre communes. Nous ne manquons pas de vous tenir informés.

Souvent reportée depuis 2010, l'étude visant à la mise en place d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) vient d'être lancée officiellement et ce, faute d'avoir pu mettre d'accord tous les membres de la communauté de communes sur un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) comme nous y encourage l'Etat. Cette opération va générer de nombreuses réunions de travail au moins jusqu'en juin 2018. Bien sûr, vous serez tenus informés et invités à vous exprimer à l'occasion de la réunion publique qui sera mise en place le moment venu. Dès à présent, vous pouvez émettre vos suggestions et faire part de vos remarques sur le registre ouvert à cet effet et accessible en permanence à l'accueil de la mairie. Elles seront examinées et éventuellement prises en compte par les groupes de travail; cependant, aucune réponse ne vous sera adressée personnellement.

En 2013, l'intérieur de notre octroi, situé à la sortie de Moricq en direction de Grues, a fait l'objet d'une totale réhabilitation grâce à une extraordinaire implication de la Société de Chasse locale. Il convient, maintenant, de procéder à la réfection des enduits extérieurs. Pour cela et afin d'aider au financement de cette opération, nous avons engagé une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine. Nous fondons l'espoir que nombreux parmi vous, soucieux de la conservation de notre patrimoine local et/ou intéressés, éventuellement, par une réduction d'impôts, répondront favorablement à cet appel. Vous trouverez le bon de souscription en dernière page de ce magazine.

L'entretien de nos espaces verts, chaque année plus étendus avec la prise en compte des nouveaux lotissements, est une de nos préoccupations constantes afin de rendre notre village toujours plus accueillant. Une grande partie des opérations de tonte et de taille a été confiée à des entreprises, dont certaines sont angloises.

Cela permet à nos services techniques de se concentrer sur les entrées du village et le fleurissement que nous voulons de plus en plus fournir tout en cherchant à atteindre les objectifs fixés par l'Etat en matière de protection de l'environnement. Néanmoins, je vous demande de nous signaler, par mail de préférence (accueil.angles@orange.fr) ou téléphone (02.51.97.52.24), les oublis que vous pourriez constater dans l'entretien de notre village et qui pourraient nuire à sa renommée.

Je souhaite à tous un agréable été ! ■

Votre maire,
**Joël
MONVOISIN**





PEPS Eurêka :

Donnez du peps à vos neurones et à votre vie !

Dans le cadre de ses actions de prévention, la MSA Loire-Atlantique - Vendée met en place des ateliers PEPS Eurêka sur la commune d'Angles.

Si «avoir du peps» c'est avoir de l'enthousiasme et déborder d'énergie, le sigle PEPS signifie Programme d'Education et de Promotion de la Santé. Accolé à Eurêka, cela donne PEPS Eurêka : un cycle d'ateliers de 10 séances visant la bonne santé cognitive et le mieux vivre. Le programme PEPS Eurêka vous permettra de comprendre le fonctionnement du cerveau et de la mémoire et de prendre conscience qu'il existe des facteurs susceptibles d'optimiser l'efficacité de celle-ci, ou au contraire de l'entraver. A travers des exercices ludiques, PEPS Eurêka permet d'améliorer sa mémoire au quotidien tout en se divertissant.

En pratique :

PEPS Eurêka comprend 10 séances hebdomadaires de 2h30. Toute personne à partir de 55 ans, résidant aux alentours d'Angles, peut s'inscrire quel que soit son régime de sécurité sociale.

REUNION D'INFORMATION :

RDV **lundi 5 septembre 2016 à 10h30,**

Salle polyvalente - Espace de la détente
50 route de la Tranche - 85750 ANGLES

Les inscriptions aux ateliers se feront à l'issue de la réunion. Le cycle d'ateliers débutera le **3 octobre 2016** à la salle de l'amitié, espace de la détente à Angles.

Tarif : 40 € le cycle.

Contact Pôle Prévention MSA : 02 40 41 30 80

Une naissance, un arbre :

La municipalité a décidé, à partir du 01/01/2015, d'associer la naissance ou l'adoption d'un enfant, avec la plantation d'un arbre et contribuer ainsi par ce biais à l'embellissement de la commune. Afin de mener à bien cette initiative, les services de la mairie ont pris contact avec les parents des enfants nés en 2015; ceux ayant adopté un enfant en 2015, peuvent se manifester auprès du service de l'état civil de la mairie. Les arbres seront plantés le **samedi 5 novembre 2016** au niveau de la coulée verte le long de la RD 747. A l'issue de ces plantations, pour marquer cette action symbolique, il sera remis une attestation avec le prénom de l'enfant et sa date de naissance ainsi qu'un bon permettant de retirer chez le photographe qui sera intervenu, une photo souvenir. Une collation, organisée par la municipalité, clôturera cette manifestation.

Conseils en VAE :

Mr Le GAC J. Yves propose aux personnes désireuses d'obtenir un diplôme d'état par le biais de la VAE (validation des acquis de l'expérience), allant du CAP au BTS dans l'ensemble des métiers, de mettre à profit ses expériences dans ce domaine pour participer à la réussite des candidats. Sa démarche va dans le sens d'une aide aux montages des dossiers et à la rédaction des livrets 1 et 2 tout en apportant aux candidats qui le souhaitent, un soutien et une dynamique nécessaire à la préparation de l'épreuve orale.

En retraite de la fonction hospitalière, il a lui-même terminé sa carrière en tant que Technicien Supérieur Hospitalier de 1^{ère} catégorie Assistant d'Ingénierie, en ayant obtenu ce BTS en 2014 par le biais de la VAE.

Contact jean_yves.legac@orange.fr - 06 59 82 22 75

Création d'une nouvelle Société à Angles :

(secrétariat administratif et commercial)

Artisans, entrepreneurs, particuliers, vous avez besoin de vous faire aider dans vos tâches administratives et commerciales ? La solution : SECRET 'NAT SERVICES. Mme Nathalie LASNE, après 25 ans d'un parcours professionnel très diversifié allant du secrétariat administratif et commercial en passant par la gérance d'un hôtel/restaurant à Luçon, d'un travail en agence immobilière et après une formation à la Chambre des Métiers, a décidé de se mettre à son compte depuis le 8 Janvier 2016. Sa société propose des prestations de services administratifs à la carte, réalisées soit à partir de son domicile, du vôtre, ou au sein de votre entreprise. Déplacement gratuit en-dessous de 30 km, et facturation au kilomètre au-dessus de 30 km. Facturation HT - TVA déductible - Souplesse de fonctionnement.

Contact Nathalie LASNE - 06 15 13 79 46

secretnatservices@gmail.com - www.secretnatservices.fr

Entretien et création espaces Verts :

L'entreprise Mickaël GUERINEAU Espaces Verts implantée sur la commune depuis 2013, est gérée par Mickaël, jeune entrepreneur natif d'Angles et sapeur-pompier sur la commune. Il vous propose ses services pour la création et l'entretien de vos espaces verts (élagage, nettoyage, démolissage, travaux divers..) sous forme de contrat ou de façon ponctuelle.

Contact mickael.services85@gmail.com - 06 72 48 92 89

Un label qualité pour l'AGVM :

Bravo à l'Association de Gymnastique Volontaire Mixte (AGVM) qui vient d'obtenir le label «QUALITE CLUB SPORT SANTE», décerné par la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire. Ce label récompense pour 4 ans ceux des 6400 clubs qui répondent à des critères d'excellence d'une part pour leur fonctionnement associatif, fait du respect des règles administratives et juridiques, d'autre part pour les initiatives prises en faveur de l'accessibilité de tous à des pratiques physiques régulières de qualité.

Vente parcelle viabilisée à Angles : à saisir !

Dans l'objectif de favoriser l'accès à la propriété aux jeunes ménages, la commune d'Angles propose à la vente une parcelle viabilisée et bornée de 627 m², rue des criquets. Le lot n°18 est situé à moins d'1 kilomètre du centre bourg et de ses commerces et à quelques pas du centre commercial et sportif de la Dugeonnière. Outre sa situation idéale, le prix de vente a été révisé et fixé à 51€ le m². Des conditions particulières d'acquisition sont obligatoires. Vous retrouvez le détail des clauses obligatoires en consultant la délibération du 20 octobre 2015.

Contact service urbanisme de la mairie d'Angles

5, rue de la Garde - 85750 Angles - 02 51 97 56 39 - mairie@angles.fr



Croix double de la colonne quadrangulaire de Moricq :

Comme nous l'avions annoncé dans «Angles Magazine» de février 2015, la croix double de la colonne quadrangulaire de Moricq a trouvé sa place dans le cimetière communal. Elle a été installée sur un socle en béton dans la partie engazonnée, face au carré des Anglais, une plaque, apposée gravée en lettres d'or, en rappelle son origine.



Rappel pour le Téléthon 2016 :

CD, DVD, romans, BD, policiers, livres pour enfants... dorment dans vos placards. Ne les jetez pas ! Une collecte sera organisée du lundi 7 au jeudi 24 novembre 2016. Ceux qui le souhaitent pourront déposer gratuitement leurs livres ou autres objets culturels auprès du Service Municipal du Tourisme. Attention : pour des raisons de stockage, vous ne pourrez faire aucun dépôt avant le 7 novembre 2016. Grâce aux objets reçus, une vente sera organisée au profit du Téléthon du vendredi 25 novembre au vendredi 2 décembre 2016.

Lutte individuelle contre la chenille défoliatrice et urticante :

Les chenilles processionnaires du pin causent des préjudices esthétiques : aiguilles dévorées, formation de nids blancs, dépérissement des branches ou de l'arbre s'il y a des défoliations successives. Mais c'est en termes de santé publique que la présence des chenilles pose aussi problème, elles sont très urticantes à un certain stade de leur développement, pouvant provoquer des démangeaisons, œdèmes, troubles oculaires etc... Très résistantes, elles peuvent rester actives plusieurs années dans le sol et constituent un risque permanent pour les animaux. Le traitement biologique terrestre se déroule du 1^{er} septembre au 30 novembre 2016 par pulvérisation de produits spécifiques, le FORAY 48 B à base de Bacillus Thuringiensis. La législation actuelle impose l'utilisation de produits conformes aux exigences environnementales. Cette matière active est sans danger pour les personnes, les animaux et l'environnement. Pour un traitement individuel : inscription auprès de la Mairie, avant le 15 août 2016. L'intervention sera réalisée par un technicien de la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) du 1^{er} septembre au 30 novembre 2016. (Prestation payante auprès de la FDGDON.)

Lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles :

Le ragondin : séduisant mais nuisible !

De nos jours, les spécialistes estiment que le ragondin a colonisé plus de 80% du territoire national. Sachant qu'un couple de ragondins peut, en deux ans, engendrer une descendance théorique de plusieurs dizaines d'individus (la maturité sexuelle est atteinte en moins de 6 mois !) on prend très vite la mesure du danger.

Un double danger, sanitaire et écologique :

Les dégâts causés par les ragondins sont incontestables. C'est sur les digues et berges qu'ils provoquent les plus gros dommages, par le creusement de galeries qui peuvent atteindre plusieurs mètres de longueur, sans compter les dégâts qu'ils occasionnent aux cultures. Les ragondins peuvent être vecteurs de maladies infectieuses, à la fois pour l'homme et les animaux.

Résultat des captures :

Sur le secteur d'Angles, il a été capturé en 2015, 2768 ragondins contre 4739 en 2014. Cependant, il faut rester très prudent car les piègeurs travaillant sur le terrain indiquent globalement que la pression des rongeurs reste forte. Des résultats toutefois optimistes mais qui ne doivent pas faire relâcher notre vigilance, le but étant de limiter la population de ces nuisibles année après année, malgré le coût que cela représente pour les collectivités locales.

Parc Naturel Régional du Marais Poitevin :

Le parc a été labellisé le 20/05/2014, pour une durée de douze ans : une des plus grandes zones humides d'Europe, deuxième zone humide de France, le Marais Poitevin représente le tiers des marais littoraux atlantiques. Il offre une richesse écologique d'exception, par la diversité de ses milieux et ses spécificités.

Repères :

Nombre de communes : 93 dont 54 en Vendée

Superficie : 197 300 hectares

Nombre d'habitants : 195 000

La mobilisation des acteurs locaux autour de la préservation et du développement équilibré du Marais, a permis la reconquête en 2014 du Label Parc Naturel Régional. A ce titre, le Parc Régional du Marais Poitevin a souhaité engager la mise en place d'une stratégie cohérente de signalétique territoriale sur les 93 communes concernées. Le Parc a proposé en avril 2015, via une convention, d'assurer la maîtrise d'ouvrage temporaire de la fourniture et la pose de 2 panneaux signalétiques PNR sur toutes les communes, dont Angles. Une fois les travaux réalisés, les panneaux demeurent la propriété de la commune. Par délibération en date 21 avril 2016, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire au bénéfice du Parc. Deux panneaux signalétiques « Commune du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin » ont été placés en mars 2016, aux endroits suivants : le 1^{er} en venant du rond-point RD 747 route de la Roche sur Yon, à hauteur de la zone artisanale « Les Motettes », le 2^{ème} sur la RD 747 peu avant le rond-point de la Dugeonnière en direction de la Tranche sur Mer. Cette signalétique a un double but : permettre une valorisation touristique avec des retombées économiques pour notre commune et développer l'identité « Parc Naturel Régional » auprès des Anglois.

Informations magazine :



*RAPPEL à toutes les associations
angloises ainsi qu'à nos artisans et
commerçants*

Ce magazine peut se faire l'écho de votre actualité et des événements que vous pouvez proposer. N'hésitez donc pas à nous contacter, sachant que vos informations devront nous parvenir **avant le 24 août 2016**, la prochaine parution d'« Angles Magazine » étant programmée pour début Octobre.



Distribution du magazine :

Nous rappelons que le bulletin municipal est distribué par les bénévoles du Service Municipal du Tourisme, uniquement aux résidents principaux inscrits en mairie. Pour les résidents secondaires, ils doivent venir le chercher en mairie.

Afin de faciliter la distribution, nous vous remercions d'apposer le numéro sur votre propriété et de veiller à avoir une boîte aux lettres accessible.

**Pour être informé en temps réel de la vie
angloise et selon vos intérêts,
inscrivez-vous à nos newsletters :**

• **Actualité de la commune :**

renseignez votre adresse mail en bas de la page Internet

www.angles.fr/mairie

• **Animations et bons plans :**

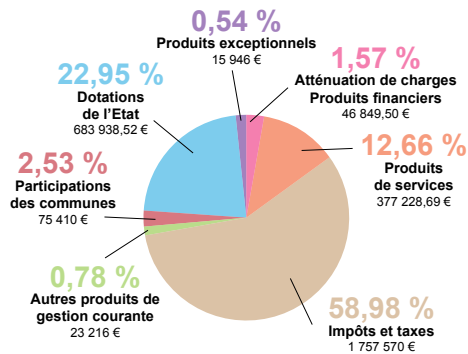
renseignez votre adresse mail en bas de la page Internet

www.tourisme.angles.fr



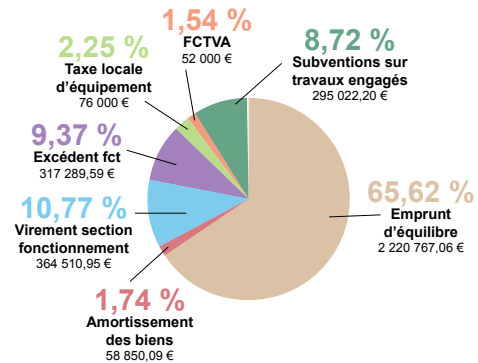
Fonctionnement :

Recettes : 2 980 158,71 €

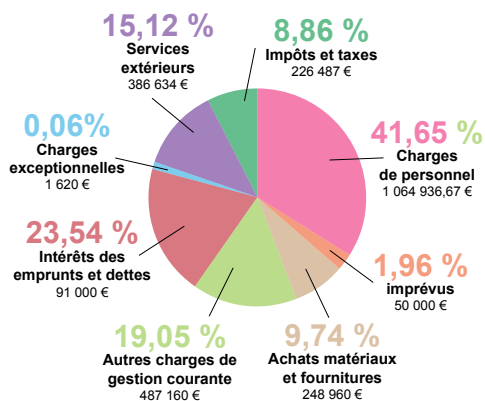


Investissement :

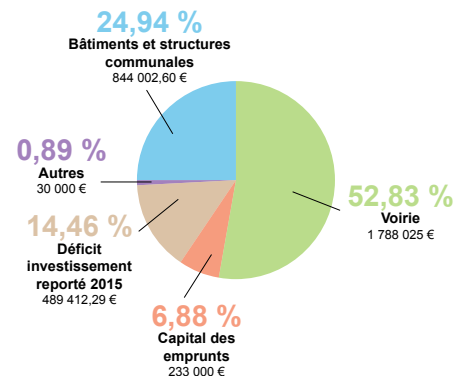
Recettes : 3 384 439,89 €



Dépenses réelles : 2 556 797,67 €



Dépenses : 3 384 439,89 €



Excédent de fonctionnement : 423 361,04 €

Endettement :
 au 1^{er} janvier 2016
888 €
 par habitant
 (base 2 682 habitants)



Budget détaillé sur :
www.angles.fr
 rubrique «vie municipale»

Principaux investissements envisagés en 2016 :

Voirie

- Installation d'un arrêt de bus pour les personnes handicapées à la Minoterie
- Travaux sur le réseau d'éclairage
- Réaménagement du bourg de Moricq (3 ans)
- Point à temps
- Création d'une voie entre les lotissements de la «Rivoire» et «Capriola»
- Recomplètement de la signalétique

Bâtiments et structures communales

- Aménagement du deuxième logement de la Détente au bénéfice des associations
- Extension du restaurant scolaire
- Poursuite études sur pôle Mairie/ Ecole/ Restaurant scolaire
- Création d'un point de convivialité à l'espace de la Chenillée

Etude PLU

Carrefour rue de la Brime, rue Réaumur, rue Jean Barbot, rue Albert Deman



Le mur de soutènement de la voirie Rue de la Brime s'est écroulé début 2015. Nous avons dû traiter ce dossier en urgence, car c'était sur le circuit des bus scolaires et des parents d'élèves. Grâce à la réserve foncière que nous avons, nous avons pu reconstruire le mur de soutènement sur cette réserve

et de ce fait, faire un trottoir afin de sécuriser le déplacement des enfants de l'école privée quand ils se rendent au restaurant scolaire. Le directeur de l'école et les accompagnatrices en sont très satisfaits. Nous avons aussi remplacé le réseau d'eau potable, effacé les réseaux électriques et téléphoniques dans la rue Réaumur

et prolongé les réseaux d'eaux usées et pluviales dans le carrefour. Ces modifications ont entraîné quelques gênes pour certains administrés, mais la sécurité des enfants est, pour nous, prioritaire et nous sommes persuadés qu'ils auront compris notre démarche. ■



Rue du Chemin de Fer

Dans cette rue nous avons deux problèmes très préoccupants :
- le réseau d'eaux usées passait dans le domaine privé (Camping du Moncalm)
- ce réseau était poreux et captait des eaux de ruissellement parasites pouvant perturber la centrale d'épuration.
De plus ce dossier faisait partie de nos promesses électorales.



Nous avons donc changé et ramené le réseau d'EU sur le domaine public et réaménagé la voirie de la façon suivante en :
- restructurant celle-ci par un empiérement permettant d'accepter des véhicules à fort tonnage



- construisant un trottoir accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- matérialisant des places de parking, notamment pour les estivants
- plaçant une signalétique adaptée. ■



Déplacement doux «boucles du Lay»



Nous pouvons bénéficier de subventions NCR (Nouveaux Contrats Régionaux) mais pour des opérations très précises. Seul le déplacement doux, le long des boucles du Lay, s'inscrivait dans ce programme.

Fin d'année 2015, nous avons entrepris les travaux :

- tracé de la sente et décaissage
- pose d'un géotextile et empiérement.
Les intempéries nous ont empêchés de faire le sablage dans la foulée et cela s'est révélé plutôt positif car ces-dites

intempéries ont tassé cette sente, la rendant déjà praticable.

Le sablage de finition achèvera le revêtement de celle-ci avant fin mai.

Ainsi les promeneurs pourrons aller du port de Moricq au rond-point de la Belle Henriette (au niveau de La Grière/La Tranche sur Mer) en toute sécurité, à pied et/ou en vélo.

Attention néanmoins à la traversée du rond-point de la Belle Henriette qui n'est pas et ne sera pas sécurisée (info de l'Agence Routière Départementale). Bonne balade à tous ! ■



Aire de covoiturage «La Dugeonnière»



Depuis fin avril 2016, nous nous sommes dotés d'une aire de covoiturage située au bord du grand axe, la D747, et près du rond-point de la Dugeonnière, la rendant ainsi visible et accessible. Pour le moment, 5 véhicules peuvent stationner, sachant que nous pourrions facilement augmenter sa capacité si nécessaire. Le Département nous a fourni les panneaux matérialisant cette aire, et nous sommes référencés sur son site internet ainsi que sur celui de notre commune. ■

Réfection des murs du Champ de Foire

La municipalité précédente avait décidé en 2010, une réfection des murs du champ de foire. Les travaux ont été effectués de janvier à mi-juillet 2010, mais dès l'hiver qui a suivi des pierres gélives et des joints ont éclaté par le gel. Après de nombreuses démarches auprès des assurances, les travaux de réparation, consistant au remplacement des pierres éclatées et à la réfection des joints, ont pu commencer fin avril pour s'achever mi-mai 2016. ■



Travaux Moricq



Lors du conseil municipal du 14 avril 2016, nous avons voté le budget pour les travaux d'aménagement de Moricq. Comme promis, nous avons, en accord avec l'Agence Routière Départementale, mis en place à titre d'essai, la rue G. Clémenceau en sens unique et une chicane à l'entrée de

Moricq, en venant de Grues. Avant les congés d'été 2016, nous remplacerons le réseau d'eau potable dans la rue du Clos Boisson et la route de Moricq. Après les congés d'été 2016, nous effacerons les réseaux électriques et téléphoniques dans ces mêmes rues. Ensuite commencera l'aménagement de la voirie. ■

Visite du Préfet dans une entreprise anglaise

Le 11 Février, M. Jérôme DUMONTEIX, chef d'entreprise anglais, (espaces verts, élagage) ayant bénéficié d'une aide de l'état versée aux PME embauchant des salariés en CDI, a reçu dans son atelier, la visite de M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet de Vendée, Mme Brigitte HYBERT, Conseillère Départementale, Mme Sylviane BULTEAU, Députée et M. Joël MONVOISIN, Maire d'Angles. C'est grâce à cette mesure que M.



Jean-Philippe DURANTY, employé jusqu'alors en CDD a pu obtenir un CDI. ■

Echos de l'EHPAD

Départ en retraite de Mme Mireille Troger



Mardi 23 février 2016, M. JOLICOEUR Directeur de l'EHPAD, avait invité à déjeuner M. MONVOISIN, Maire et Président du CCAS, ainsi que le CCAS, représenté par quelques membres, et M. DESMURGER, le tout premier directeur, à l'occasion du départ en retraite de Mme Mireille TROGER. Après un repas concocté spécialement par les cuisiniers de l'établissement et partagé avec les résidents, M. JOLICOEUR a retracé la carrière bien remplie de Mme TROGER, rappelant qu'elle était la mémoire de l'établissement puisqu'elle avait fait partie des premiers recrutements, en prenant ses fonctions en 1976, à l'ouverture de l'établissement, comme «femme auxiliaire de service». Au fil du temps elle deviendra agent d'entretien, agent d'entretien qualifié, agent des services techniques pour finir adjoint technique de 2^{ème} classe. Elle a été décorée de la médaille d'honneur d'argent en 2002, de Vermeil en 2011 et d'or en janvier 2016. M. JOLICOEUR a insisté sur ses qualités professionnelles, son respect à l'égard de la direction comme de ses collègues de travail, avec le sens du devoir et le souci du bien-être et de la prise en charge des résidents. Tout au long de cet hommage rendu, on a pu percevoir et ressentir l'émotion de l'intéressée comme des résidents et de ses nombreux collègues venus lui dire combien elle avait compté et combien ils l'avaient appréciée. Un mot aussi de Mr DESMURGER, qui lui aussi a mis en avant la disponibilité, l'assiduité et les qualités de cœur de Mme TROGER, ponctuant son discours de quelques anecdotes du passé. Une remise de cadeaux a suivi: bouquets de fleurs, arbuste, album photos retraçant sa carrière, nombreuses cartes avec les mots que chacun avait envie de lui transmettre et un vélo flamant neuf pour garder la forme et revenir à l'EHPAD, non pas pour travailler mais cette fois pour partager un petit moment convivial autour d'un café avec ses anciens collègues. ■

Les sorties de nos aînés



Le 22 mars 2016, 10 de nos résidents de l'EHPAD, ont participé à un loto suivi d'un goûter, à la salle communale de Vouillé les Marais. 15 EHPAD étaient représentés regroupant 220 personnes. Une de nos résidentes, Mme MORIN, a même eu la chance de gagner un lot. Cet après-midi était organisée par la commission des animateurs des EHPAD du Sud Vendée avec l'aide des collégiens de la MFR de St Michel en L'Herm et un de leur professeur, qui ont régaler nos anciens en leur offrant des crêpes «faites maison».

Le 4 mai 2016, pour la première fois, le Conseil Départemental avait convié les Ehpads à un après-midi concert à Mareuil

Sur Lay. 5 résidents de notre EHPAD ont eu le plaisir de s'y rendre pour écouter les musiques de Mozart, Schubert et quelques autres, interprétées par le quatuor à cordes Garance de l'Orchestre National des Pays de la Loire. Il est à noter que ces sorties très appréciées par nos anciens ne peuvent se réaliser que grâce à la disponibilité des bénévoles de l'EHPAD. En effet, sans leur aide, l'animatrice, Mme PATEAU, ne pourrait pas assumer seule tous ces déplacements et accompagnements. Qu'ils en soient ici sincèrement remerciés. ■

Changement de propriétaires au Stécel

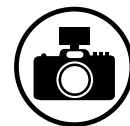
Monsieur et Madame MERLET, propriétaires du Stécel, avaient invité le vendredi 26 février midi, leur clientèle, les commerçants locaux et les élus à partager un moment sympathique autour d'un buffet, à l'occasion de leur départ. Ils quittent Angles mais ne partent pas très loin puisqu'ils s'installent sur la commune voisine de La Jonchère, abandonnant le métier de restaurateur pour se consacrer entièrement à celui de traiteur. Nous leur souhaitons une pleine réussite dans cette nouvelle aventure. A cette occasion, ils nous ont présenté leurs successeurs M. RHABILLARD et Mme RIVALLAND, tout droit venus de La Tranche sur Mer où Monsieur gérait un camping. Quelques jours plus tard, à leur tour, les nouveaux tenanciers, installés depuis le 3 mars 2016, avaient convié famille, amis, commerçants locaux et élus, à partager un apéritif le vendredi 11 mars à 19h, souhaitant ainsi marquer leur arrivée dans notre village. Monsieur le Maire et son 1^{er} adjoint représentaient la municipalité lors de ce petit moment de convivialité. Ils se montraient très satisfaits de la clientèle qui semble vouloir leur accorder la même confiance qu'à M. et Mme MERLET, même si la formule n'est pas tout à fait la même (buffet d'entrées par exemple). Ils ont aussi confirmé leur intention de réactiver la partie bar. Avec l'accord de leurs prédécesseurs, ils ont fait le choix de maintenir le nom de l'établissement. Nous leur souhaitons la bienvenue. ■



Visite du Sénat

Judi 7 Avril, 7 enfants sur 11 du CME (Conseil Municipal des Enfants) accompagnés de parents, de deux enseignantes, de personnels communaux, de M. le Maire et de quelques élus, se sont rendus au Sénat à Paris, sur invitation de M. Bruno RETAILLEAU. Ce dernier étant retenu, ils ont été accueillis par M. MANDELLI, sénateur de Vendée et ont bénéficié d'une visite guidée riche en découvertes et très appréciée par tous. Au détour des nombreux couloirs, ils ont croisé Mme BILLON, sénatrice de Vendée, qui elle, recevait les enfants des CME de St Hilaire de Riez. Ils ont également pu, en prenant place dans la partie réservée aux visiteurs, voir comment se déroulait une séance et suivre une partie des débats de celle qui avait lieu ce jour-là. ■





Fête des jardins 2016

Dimanche 10 avril, profitant de la clémence de la météo, de nombreux visiteurs et une trentaine d'exposants ont répondu présents pour notre 2^{ème} fête des jardins. Divers produits étaient proposés aux acheteurs: plantes, plants de légumes, décors et meubles de jardin, tondeuses et autres matériels, hôtels à insectes, nichoirs etc... A noter la présence de jeunes qui vendaient leurs productions et qui avec l'argent récolté ont réinvesti dans l'achat de plantes rares. Qu'ils aient acheté ou flâné tout simplement, les visiteurs semblaient ravis et ont pu profiter de l'animation musicale d'un «jazz band» très apprécié. Un exposant vendait des plants de tomates de collection, certains d'entre vous en ont peut-être achetés par curiosité. Nous lançons un «concours de la plus grosse tomate» aux amateurs : envoyez-nous les photos de vos plus belles récoltes de tomates avec leur nom, leur poids et peut-être aurez-vous la chance de les retrouver dans le prochain bulletin. ■



Passage de véhicules anciens

Dimanche 17 avril, l'association « Les vieilles soupapes de la vie » ont traversé notre village avec des véhicules anciens, voitures, bus et motocyclettes, à l'occasion de leur 5^{ème} randonnée de printemps. Le thème retenu cette année, en ces périodes de commémoration de 1^{er} conflit mondial, était «Hommage à Clemenceau ». Parti de Givrand vers 9H, le cortège composé d'une cinquantaine de véhicules, est passé dans l'après-midi en notre centre bourg, nous projetant des années en arrière. ■



Enlèvement des encombrants

Pour la 2^{ème} année consécutive, la municipalité a mis en place une collecte des encombrants le jeudi 21 avril, réservée exclusivement aux personnes dépourvues de moyens de transport et ne pouvant bénéficier d'aucune aide extérieure. Cette collecte, effectuée par les personnels communaux, concerne les matériels suivants : vieil électroménager (machines à laver, lave-vaisselle, sèche-linge, gazinière etc...), vieux canapés, petits meubles, matelas, vélos, les déchets verts et ménagers étant exclus. Cette année, une vingtaine d'Anglois s'étaient inscrits en mairie et ont pu bénéficier de ce service. ■



Signature d'une convention avec la Fondation du Patrimoine



Le 26 avril 2016, la commune a conclu avec la Fondation du Patrimoine, une convention visant à une souscription destinée à aider au financement de la réfection des enduits de l'Octroi de Moricq. Ce document a été signé pour La Fondation du Patrimoine par M. HERAUD, délégué départemental de la Vendée et pour la commune d'Angles, par M. MONVOISIN, maire. Cette signature s'est faite en présence de Mme de PONSAY, déléguée de pays de la Vendée et de Mme PONS, chargée de mission pour la Fondation, M. CAILLIEZ, Mme CROS, Mme JOUANE et M. BACHELET, élus d'Angles ainsi que M. MAUPILLIER, représentant le syndicat de chasse occupant du bâtiment. (voir page 16 pour souscription). ■

Noces d'or



Samedi 30 avril 2016 à 11h à la mairie d'Angles, Denise et J. Jacques LACHAMBRE ont célébré leurs noces d'Or, entourés de leur famille et de nombreux amis. La date n'a pas été choisie au hasard puisqu'il y a 50 ans, jour pour jour, presque heure par heure à 45 minutes près, Denise et Jean-Jacques s'unissaient à Neuil le Dolent. Ce couple est bien connu des Anglois. Denise, a été conseillère municipale de 1983 à 1988 puis à partir de 1989, adjointe aux affaires sociales et scolaires pendant 25 ans. A la retraite, il se prend de passion pour les Solex, en achète plusieurs, les remet en état et accepte d'exposer ses pièces de collection. Il s'adonne également à la restauration des véhicules anciens accompagné, lors de ses recherches aux pièces détachées, par les DAVIET Père et Fils, ses anciens patrons, avec qui des liens amicaux forts se sont tissés au fil des ans. ■

ADMR

L'ADMR a pour but d'aider toute personne à bien vivre chez elle, conformément à son choix. L'écoute, la relation de proximité, l'esprit d'équipe ainsi que la convivialité donnent à notre entreprise sociale sa dimension humaine. Les bénévoles et les salariés œuvrent au quotidien et en proximité pour vous apporter les services qui répondent à vos besoins.

Aide aux familles : ménage, repassage, garde d'enfants.

Aide aux personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap : entretien du logement, du linge, préparation de repas, courses, accompagnement à des rendez-vous, sorties... L'association ADMR du service d'aide de Moutiers les Mauxfaits sera heureuse de vous accueillir lors de son **assemblée générale qui se déroulera le vendredi 17 juin 2016 à 14h30 à Saint Benoist sur Mer**. Lors de cette assemblée, vous pourrez écouter des chants marins interprétés par le groupe LIOUBE de Luçon. Ce divertissement sera accompagné d'un goûter. ■

Contact ADMR du service d'aide de MOUTIERS LES MAUXFAITS
Présidente : Mme PERCOT Patricia
www.admr85.org - admr.moutiers@orange.fr
A Moutiers les Mauxfaits : 9 ZA La POIRAUDIERE
85540 MOUTIERS LES MAUXFAITS - Tél. 02.51.98.99.46
A Angles : 5 rue de l'Avenir - La Dugeonnière
85750 ANGLÉS - Tél.02.51.29.13.69

L'AGVM (Association de Gymnastique Volontaire Mixte)



Dans le cadre d'une démarche « Sport Santé », l'AGVM ouvrira une **nouvelle séance de gymnastique douce** pour la saison 2016/2017 en plus des 4 séances de gym tonique déjà existantes. Elle aura lieu **le Jeudi de 16h30 à 17h30** dans la Salle Polyvalente de la Détente à Angles. Cette séance supplémentaire offrira la possibilité d'une activité physique régulière de plus en plus conseillée par le corps médical et les médias. Venez donc nous rejoindre !!!

Vous voulez faire un premier pas dans l'animation sportive professionnelle : l'AGVM peut vous aider à vous former aux activités gymniques d'entretien et d'expression (cardio, renforcement musculaire, techniques douces) et vous permettre d'obtenir un certificat de qualification professionnelle (CQP). ■

Contact Monique JANSSENS (Présidente) 06 61 20 58 99



Amicale des sapeurs-pompiers :

Le centre de secours d'angles a ouvert ses portes le samedi 12 mars. A cette occasion, l'association de l'amicale des sapeurs-pompiers d'Angles a été heureuse d'offrir 2 DAE (défibrillateurs automatiques externes) aux écoles primaires Sainte Thérèse et le Dauphin Bleu, en présence des deux directeurs, des maires, des élus, du conseil municipal des enfants, d'un représentant du SDIS et des parents d'élèves. Cette action s'inscrit dans le cadre d'une présentation du centre de secours aux élèves, à la sensibilisation de la population et des générations futures sur l'utilité des défibrillateurs et faciliter l'accès de ce dispositif au plus grand nombre. ■

Contact Julie LERITEAU, Présidente de l'amicale.



Les baleinières du Lay

Pour cette saison, le club des Baleinières du Lay change de bureau, avec à sa tête un nouveau président, Christopher PENICHON et un nouveau trésorier, Frédéric RAZAT. L'ancien président, Arnaud GOUJON, passe président-adjoint et l'ancien trésorier, Tony RENAUD, passe trésorier-adjoint afin d'assurer la transition dans les meilleures conditions. Cette année, le championnat commencera début juin pour se terminer mi-septembre. Le calendrier sera disponible sur notre site internet. Ce sport de rame, collectif et mixte se pratique sur lac et en pleine mer avec notamment une course mythique qui revient au goût du jour : la traversée de l'île d'Yeu - Saint Gilles Croix de Vie. Pour les personnes qui désirent nous rejoindre, les entraînements se font les mercredis et vendredis, dans la mesure du possible, en début de soirée. Femmes ou hommes, vous serez les bienvenus (-es) dans une équipe conviviale, où règne une ambiance particulièrement sympathique et authentique. Venez découvrir ce magnifique sport qui permet de se dépasser, de faire des rencontres enrichissantes tout en découvrant de superbes paysages. ■

Contact
Président : Christopher PENICHON - Mairie de la Jonchère
2 rue du Marchais - 85540 La Jonchère - 06.42.45.56.95
c.penichon@gmail.com - http://baleinieredulay.e-monsite.com
Président Adjoint : Arnaud GOUJON
Trésorier : Frédéric RAZAT - Trésorier Adjoint : Tony RENAUD
Secrétaire : Patrick PLUMAIL - Secrétaire Adjointe : Marine PLUMAIL





École Sainte-Thérèse

Inscription : Visite des locaux, rencontre avec les enseignants et le directeur, sur rendez-vous au 02.51.97.52.76 ou par courriel à ecolepriveeangles85@wanadoo.fr

Tarif : Les frais de scolarité sont de 27€ par mois et par enfant - gratuit à partir du 3^{ème} enfant (seule une participation pour les fournitures scolaires est demandée).

L'école accueille les enfants à partir de 2 ans.

Présentation de L'APEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) : Ses missions tournent autour de 5 points principaux : ACCUEILLIR, REPRÉSENTER, INFORMER, SOUTENIR, ET ANIMER. En apportant notre soutien à l'école et en contribuant à son animation; en participant à la vie de la communauté éducative (ex: financement partiel des sorties scolaires). En accompagnant les parents d'élèves en les informant au mieux au fil des besoins; en représentant leurs avis au sein de l'école, comme à l'extérieur. Pour récolter des fonds, des manifestations sont organisées (loto, marché de Noël,...) et LES DONS SONT ACCEPTÉS (Espèces ou Chèques à l'ordre de «APEL Ste-Thérèse»).

Contact apel.stetherease@hotmail.com - 42 rue Nationale - Angles
facebook : Apel Ecole Ste Thérèse - Angles



OGEC

Quelles sont les missions de l'OGEC ?

L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) donne à l'école les moyens humains et matériels afin d'assurer son bon fonctionnement. Moyens humains : salariées de l'OGEC (ASEM) : Florence et Nathalie / AVSI : Elisabeth et Corinne) et bénévoles (les parents). Moyens matériels : mise à disposition des élèves et des enseignants du matériel pédagogique et de locaux adaptés. L'OGEC gère financièrement l'école au niveau des ressources (contributions familiales et forfait communal) et des dépenses (achats, salaires et traitements) : détermination de la contribution demandée aux familles, calcul et suivi du budget, tenue des comptes, paiement des salaires et charges sociales, paiement des dépenses de fonctionnement de l'école (électricité/ chauffage/eau/téléphone/accès internet/fournitures et matériel pédagogique/sorties scolaires...) et souscription et paiement des assurances... L'OGEC gère les locaux en veillant à leur entretien, rénovation, aménagement et agrandissement dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. L'OGEC fait partie intégrante de la communauté éducative placée sous la responsabilité du chef d'établissement. L'OGEC donne les moyens à l'établissement de mettre en œuvre son projet éducatif. L'établissement peut ainsi développer l'action éducative et pastorale de manière pérenne, au service des jeunes qui lui sont confiés. Pour la réalisation de ces tâches, l'OGEC s'appuie sur les services de l'organisme départemental, l'UDOGEC. L'OGEC organise également diverses manifestations afin de participer financièrement à la vie de l'école. Les manifestations sont les suivantes :

- Kermesse : **le dimanche 12 juin 2016**
- Brocante : **le dimanche 3 juillet 2016**
- vente de gâteaux Bijou : janvier 2016
- baby grenier : 6 mars 2016

Membres de l'Ogéc :

Présidente : Céline Roulet - Vice-présidente : Françoise Bureau
Trésorier : Bruno Salomon - Vice-trésorier : Frédéric Héraud
Secrétaire : Nathalie Lambert - Vice-secrétaire : Pierre Roulet
Membre : Franck Larbaneix

Contact Ogéc Sainte Thérèse - 42 rue Nationale - 85750 Angles
ogec.sainte.therese.angles.85@gmail.com

Patch Passion



Comme vous le constaterez toutes, nous nous consacrons à notre exposition qui aura lieu du jeudi 4 août 2016 à 14h au mercredi 10 août 2016 à 19h en espérant qu'elle rencontrera un vif succès. Vous êtes toutes et tous conviés pour découvrir nos nouveautés, en souhaitant qu'elles vous plairont autant qu'elles nous ont plu à réaliser. Bon été et à bientôt. ■

Contact

Anne-Marie GARAND-LOUCHARD
anne-marie.louchard@orange.fr
ou 06.10.18.87.49

Syndicat de Chasse d'Angles

Le samedi 9 Avril s'est déroulé le traditionnel «Pique Truite» organisé par la société de chasse d'Angles, au lieu-dit les Rabrètières commune du Bernard, chez notre ami Mr Dubois Joël. Une bonne participation avec plus de 80 pêcheurs, qui ont affronté des conditions pluviométriques plus que décourageantes, mais après la trêve de 10 heures le soleil pointait enfin et il n'en faisait que meilleur au bord de ce magnifique étang, à taquiner la truite. De nombreux lots, offerts en partie par les commerçants d'Angles, venaient récompenser, petits, grands et grandes pour leur participation à ce traditionnel évènement, que nous ne manquerons pas de faire perdurer pour le plaisir de tous et toutes. Encore merci à tous pour votre participation. ■

Contact Le Président - Pierre Perroy - 06 87 33 54 90



La Tour d'Angles

La Tour d'Angles, en partenariat avec Paroles production, vous proposent pour les vacances d'été des stages d'initiation et de perfectionnement au théâtre, encadrés par des professionnels, tout est réuni pour passer un agréable moment dans la bonne humeur. Un spectacle ouvert aux familles et amis clôturera les travaux des élèves.

- Stages enfants de 6 à 11 ans, de 10h à 12h30, trois semaines au choix : du 18 au 22 juillet, du 1^{er} au 5 août ou du 8 au 12 août.
- Stages ados de 12 à 16 ans, de 14h à 17h30, trois semaines au choix : du 18 au 22 juillet, du 1^{er} au 5 août ou du 8 au 12 août.
- Stages pré-pro (16 et +, prépa d'école d'art dramatique, perfectionnement acteur amateur) de 10h à 17h30, deux semaines au choix : du 25 au 29 juillet ou du 22 au 26 août. ■

Contact Mail : parolesproduction44@gmail.com
Site : <http://parolesproduction.jimdo.com>

Maison des Services Au Public Moutiers les Mauxfaits :

La M.S.A.P. est mise en place depuis le 15 janvier dans les locaux de l'accueil de la Poste à Moutiers les Mauxfaits. Il s'agit d'une structure combinant accueil physique et accompagnement informatique dans les démarches en ligne. Les organismes partenaires sont la CAF, Pôle Emploi et la CARSAT. L'objectif est de permettre à l'ensemble des habitants d'accéder à un service de proximité et de bénéficier d'un accompagnement administratif. Un Service Civique a été mis en place, par la Mairie, pour accompagner le public dans ses démarches en ligne en la personne de Kimberley JADEAU. Elle est à votre service pour tout questionnement sur vos démarches et est joignable à la Mairie de Moutiers les Mauxfaits au 02 51 98 90 33.



Campagne 2016 de déclaration des revenus :

La campagne a débuté le 13 avril avec l'ouverture du service de déclaration en ligne sur www.impots.gouv.fr

Cette année deux grandes nouveautés sont à souligner :

-en 2016, les usagers dont le revenu fiscal de référence dépasse 40 000€ ont l'obligation de déclarer en ligne via le site : www.impots.gouv.fr en bénéficiant d'un délai supplémentaire fixé au 7 juin minuit pour la Vendée (dépôt papier jusqu'au 18 mai minuit). Cette obligation sera généralisée à compter de 2019. Parallèlement, les paiements devront s'effectuer en ligne ou par prélèvement, pour l'ensemble des impôts directs des particuliers, à partir de 10 000€ en 2016, 2000€ en 2017, 1000€ en 2018 puis dès 300€ à compter de 2019.

-Cette année également, l'ASDIR (Avis de Situation Déclarative à l'Impôt sur le Revenu) fait son apparition et remplace l'avis d'imposition. Celui-ci est disponible sur l'espace personnel sécurisé dès la validation de la déclaration en ligne et permet donc de justifier de ses revenus auprès des tiers (banque, bailleurs, etc) dès le mois d'Avril, sans attendre la mise à disposition de l'avis définitif courant de l'été. Il devient LE document de référence !

Mise en place de la Garantie Jeunes :

Dans le cadre du «plan de lutte contre la pauvreté» (2013), le gouvernement français a mis en place dans certaines régions et Missions Locales pilotes le dispositif de la « Garantie Jeunes ». La Mission Locale du Pays Yonnais ainsi que les trois autres missions locales de Vendée rejoignent l'expérimentation en Septembre 2016. Ce dispositif devrait se généraliser à partir de 2017. La Garantie Jeunes est une évolution de la pratique d'accompagnement des jeunes notamment avec des entrées groupées, la mise en place de temps collectifs et d'accompagnement individuel renforcé sur 12 mois. Elle s'adresse aux jeunes de 18-25 ans en situation de vulnérabilité sociale et financière. Pour cela une allocation, d'un montant équivalent au RSA, sera versée aux jeunes, sous condition de présence et d'engagement dans sa démarche. De même l'entrée dans le dispositif est soumise à la décision de la Commission Départementale d'Attribution et de Suivi, présidée par M. le Préfet ou son représentant.

Contact Mission Locale du Pays Yonnais - Espace Prévert
70 rue Chanzy 85000 LA ROCHE SUR YON
Tel : 02 51 09 89 70
www.missionlocale-paysyonnois.org

HATEIS Habitat :

Vous souhaitez réaliser des travaux d'amélioration de votre résidence principale (économie d'énergie, travaux d'adaptation) ?

Bénéficiez d'aides exceptionnelles ! Anah, aide du département, aide des collectivités territoriales, caisses de retraite... Ces aides peuvent être cumulables avec les crédits d'impôts.

Hatéis habitat est une association agréée par les financeurs.

Ses missions : visite à domicile, diagnostic de votre logement, conseils habitat et énergie, demandes de subventions.

Contact HATEIS Habitat

7 Impasse Thales 85000 LA ROCHE SUR YON
Tel. 02 51 36 82 63 - www.hateis.fr

Le Défenseur des droits :

Préserver les droits des usagers dans leurs relations avec les services publics, défendre les droits de l'enfant, lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité, veiller au respect de la déontologie par des personnes exerçant des activités de sécurité, constituent les principaux axes d'intervention et d'action du Défenseur des droits.

400 délégués du Défenseur des droits sont présents en métropole et outre-mer dans plus de 500 points d'accueil pour recevoir, informer, orienter le public et traiter directement la quasi-totalité des réclamations qui leur sont soumises. Ils tiennent principalement leurs permanences dans les structures de proximité telles que les préfectures et sous-préfectures, les maisons de justice et de droit. Ils sont également présents dans les établissements pénitentiaires et travaillent en relation avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Leurs coordonnées et leurs lieux de permanence sont disponibles sur le site www.defenseurdesdroits.fr

Contact Pour notre secteur 2 médiateurs peuvent être sollicités et sont à votre écoute :

Mr Patrick FELIX et Mr Daniel TRAN
Préfecture de la Vendée – Bât A/1^{er} étage
Cité Travot – Rue du 93^{ème} R.I
85022 LA ROCHE SUR YON Cedex
Tel. 02 51 36 70 45

Participation Citoyenne : petit rappel

Fondé sur l'entraide des habitants d'un quartier, le programme «Participation Citoyenne» a pour but d'encourager les citoyens à réduire ou à prévenir la délinquance dans leur voisinage. Le succès du programme repose principalement sur la coopération entre les citoyens eux-mêmes et sur la qualité des échanges entre la population, la gendarmerie et la police municipale.

Vos voisins, qui vous connaissent et connaissent votre véhicule, peuvent être les premiers à apercevoir un cambrioleur à votre porte ou à votre fenêtre. Un gendarme qui patrouille dans votre quartier ne saura pas nécessairement que la personne qui se trouve dans votre cour est un intrus, alors que votre voisin le saura tout de suite. Le programme «Participation Citoyenne» met cette connaissance de proximité à profit. En apprenant à connaître vos voisins, vous serez à même de remarquer les personnes et les activités suspectes dans votre quartier. C'est dans ce but que le 26 février 2015, la commune a signé, en présence de Mr le Préfet, un protocole avec les gendarmes. Des panneaux placés aux entrées de la commune indiquent ce partenariat.





Possibilité de refacturation par la commune des frais d'égavage aux propriétaires négligents :

Il est encore trop souvent constaté que des propriétaires privés riverains de voies, ne respectaient pas leurs obligations concernant l'entretien de leurs plantations.

1) Cas où la voie est une voie communale : dans l'hypothèse où, après une mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'égavage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, la commune doit faire supporter les frais afférents à ces travaux aux propriétaires négligents (art. L.2212-2-2, CGCT)

2) Cas où la voie est un chemin rural : les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin (art. D161-24, code rural et de la pêche maritime). Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, la commune peut effectuer des travaux d'égavage d'office aux frais des propriétaires, après qu'une mise en demeure ait été réalisée par les services communaux.

Les propriétaires privés doivent donc respecter les obligations d'égavage si les branches et racines avancent sur l'emprise du chemin rural sans condition de hauteur pour les végétaux, afin de sauvegarder la sûreté, la commodité du passage et la conservation du chemin.

Vigilance des propriétaires de chiens :

La Direction Services - Courrier - Colis Loire Atlantique Vendée rappelle que le propriétaire du chien est responsable des actes de son animal. Quelques conseils de prévention pour éviter les morsures canines et permettent aux facteurs d'effectuer leur travail sans appréhension.

- Avoir une boîte aux lettres aux normes et la placer en bordure de propriété (pour éviter que le facteur soit obligé de rentrer dans la propriété pour distribuer le courrier).

- S'assurer que la boîte aux lettres et la sonnette sont hors de portée du chien et accessibles pour le facteur.

- Attacher ou isoler le chien lors de la présence du facteur dans le quartier.

- Signaler sur la porte d'entrée par un panneau «attention chien», par exemple, la présence d'un chien dans la propriété.

- Maintenir le portail fermé.

- Lorsque le facteur sonne à la porte, placer le chien dans une pièce à part.

- Si le chien se met à courir pour attaquer le facteur, surtout ne pas courir derrière l'animal. Rester plutôt à distance et rappeler fermement le chien.

L'eau : une ressource à préserver

L'eau est un bien précieux, la préserver est une nécessité... Au jardin, adoptons les bons réflexes ! Pour limiter les arrosages, un apport de compost permet d'améliorer la structure du sol et ainsi favoriser une bonne circulation de l'eau et sa rétention. Le paillage systématique du sol est également essentiel : un sol nu laisse l'eau s'évaporer. en plantant prioritairement des plantes résistantes à la sécheresse, l'arrosage ne sera plus une nécessité. Pour optimiser les arrosages, l'arrosoir est l'outil idéal pour apporter juste ce qu'il faut au pied de chaque plante en fonction de ses besoins. Pendant l'été, l'arrosage se fait tôt le matin ou tard le soir pour limiter l'évaporation. En cas de sécheresse, n'arrosez que le potager. Même d'apparence grillée, la pelouse retrouvera toute sa beauté dès les premières pluies. Pour des surfaces importantes, les tuyaux goutte à goutte ou microporeux permettent un arrosage sans gaspillage... à condition qu'il n'y ait pas de fuites ! arroser abondamment deux fois par semaine est plus efficace qu'un peu tous les jours. Pour l'arrosage, utiliser l'eau de pluie. L'installation d'un système de collecte et de stockage de l'eau de pluie permet de disposer de l'eau nécessaire pour le jardin. naturellement douce, l'eau de pluie est préférée par les plantes.

Contact www.vendee-eau.fr

Vendée numérique :

Une solution pour régler les problèmes de mauvaise réception à l'intérieur de locaux, à destination des particuliers et des entreprises de petite taille.

Le Femtocell

De nombreuses collectivités sollicitent Vendée Numérique pour signaler des problèmes de réception mobile, à la fois à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments. Si la couverture extérieure dépend uniquement de la qualité du réseau des opérateurs présents sur le territoire vendéen, la couverture à l'intérieur des habitations et des commerces peut être améliorée grâce à une astuce : l'ajout sur la box de l'opérateur ADSL d'un petit boîtier appelé Femtocell ou Femto. Un boîtier Femtocell a pour fonction d'émettre un réseau 3G autonome au sein du foyer. Pour ce faire, il se connecte à une box et utilise la connexion Internet fixe pour émettre la 3G sur des ondes hertziennes de faible puissance. Tous les téléphones portables du foyer, sous réserve de disposer d'un abonnement chez le même opérateur, détectent alors automatiquement ce réseau 3G « maison » et peuvent s'y connecter en lieu et place du réseau mobile public.

Pourquoi installer un Femto ?

La qualité de réception du réseau GSM et 3G sur un téléphone mobile peut se révéler, comme chacun sait, hautement capricieuse. Une demeure située dans une zone faiblement couverte ou construite avec des matériaux très isolants peut en effet bloquer l'essentiel des ondes, et empêcher ses occupants de bénéficier d'une communication téléphonique de bonne qualité. Pour pallier ce problème, la plupart des opérateurs commerciaux désormais des boîtiers «Femtocell» qui permettent d'améliorer considérablement l'émission et la réception d'appels ainsi que le transfert de data 3G.

Principe de fonctionnement :

Un réseau 3G Femtocell dispose d'une portée comprise entre 15 et 25 mètres, soit une puissance suffisante pour couvrir la majorité des pièces d'une maison. Les communications téléphoniques ne transitent plus par les ondes mais par le câble de votre ligne ADSL ou fibre. La plupart des boîtiers Femtocell vendus aujourd'hui sur le marché sont en capacité de prendre en charge simultanément jusqu'à 4, 8, 16 ou même une trentaine d'appels, ce qui présente aussi un intérêt très significatif pour certains locaux professionnels.

De nombreux avantages :

- Une amélioration nette de la qualité des communications téléphoniques, rendue possible par le transit de la voix sur le réseau Internet fixe : le téléphone mobile pourra fonctionner avec la même netteté que le téléphone fixe VoIP.

- Un fonctionnement transparent pour le téléphone mobile et tous les autres téléphones mobiles de la même famille : les mêmes fonctionnalités sont conservées (envoi de SMS, double appel, applications mobiles...).

- Un débit 3G amélioré.

- Une augmentation de l'autonomie de la batterie de votre téléphone portable permise par la meilleure qualité de réception du signal 3G.

- Un coût très abordable : parfois intégré directement sur certaines box, parfois à ajouter grâce à un achat auprès de son opérateur (10 à 30 €), le Femto ne nécessite pas de coût d'abonnement supplémentaire.

Quelques limites :

Malgré ces qualités, le Femtocell reste bien sûr limité par certaines contraintes d'utilisation. Le caractère très réglementé des réseaux 3G implique notamment qu'il ne peut être compatible parfois qu'avec le réseau d'un seul opérateur : pour profiter au mieux du Femtocell, chez certains opérateurs (se renseigner auprès de son opérateur pour connaître la compatibilité de son Femto avec les différents réseaux d'opérateur), il faudra donc que toute la famille soit abonnée auprès du même opérateur mobile et que cet opérateur soit également celui qui prend en charge la ligne Internet fixe (par exemple dans le cadre d'une offre «quadruple play» Internet/TV/téléphone fixe/mobile). Pour les entreprises qui ne disposent pas d'une box mais d'une infrastructure informatique plus évoluée (routeur), des solutions de connexion de Femto existent aussi (prendre contact avec son opérateur pour connaître les solutions possibles et les coûts).



MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés...

13/02/2016

**DAMMAIN Philippe et
INGER Marie-Françoise**
6 Impasse René Tétart

DÉCÈS

Nos sincères
condoléances aux
familles.

01/01/2016

**GUILLET Yvette
née RAPHAT**
1 Route de la Tranche
Ehpad Louis Crosnier

14/01/2016

WEDGE David
33 Rue de la Voûte

11/01/2016

GUIET Thomas
16 Rue Pierre et Marie
Curie

22/01/2016

FILLON Laure
6 Rue du Cormier

25/01/2016

**LIST Ginette
née BUSSEROLLE**
1 Route de la Tranche
Ehpad Louis Crosnier

17/02/2016

BUSSEROLLE Roger
2 Rue des Œillets

19/02/2016

**MANSIRE Léone
née PITOT**
1 Route de la Tranche
Ehpad Louis Crosnier

12/02/2016

LANGLOIS Pierre
5 Rue de la Moulinette

03/03/2016

CORDIER Robert
15 Rue du Champ du
Puits

02/03/2016

DOGUET Bruno
1 Résidence du Pilairon

10/03/2016

**STOKES Thérèse
née HENOCQ**
3 Rue des Tournesols

12/03/2016

**LABAR Francine
née PENSART**

1 Route de la Tranche
Ehpad Louis Crosnier

14/03/2016

PIAU Robert
1 Route de la Tranche
Ehpad Louis Crosnier

25/03/2016

**LÉGER Yvonne
née DUFAY**
1 Route de la Tranche
Ehpad Louis Crosnier

21/03/2016

THUILLIER Claude
4 Impasse du Pouët
Doux

29/03/2016

BABIN Jacques
1 Route de la Tranche
Ehpad Louis Crosnier

24/03/2016

BARREAU Claude
27 Rue de la Garde

28/03/2016

**BRUVRY Régine
née SCHOUMACHER**
1 Rue des Boutons d'Or

01/04/2016

ALÉTRU Jean-Paul
3 Rue du Petit Fief de la
Ville

29/03/2016

VARDEMME Jean-Pierre
5 Rue de la Ville

12/04/2016

**MALÉCOT Chantal
née BRUNET**
1 Allée de Lattre de
Tassigny

20/04/2016

LAUNAY Alain
26 Rue des Tournesols

26/04/2016

**FOREST Jacqueline
née AUCLAIRE**
11 Impasse du Pied Boti

TRIBUNE

EXPRESSION LIBRE

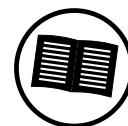
Angles l'Avenir Ensemble

Nous aborderons deux points importants : commune nouvelle et budgets primitifs 2016. 1) Le Conseil Municipal du 09 février dernier a retenu le prestataire pour la réalisation de l'étude de faisabilité de passage en commune nouvelle. Une étape supplémentaire vient d'être franchie. Cependant des interrogations demeurent aussi bien sur le fond que sur la forme. Sur la forme puisque les conseils municipaux des quatre communes concernées ont délibéré sur ce point à des dates différentes. La commune de La Tranche sur mer ayant ouvert le bal le 02 février en validant le choix du prestataire, semaine précédant le vote du Conseil Municipal d'Angles. Surprenant lorsque l'on sait que les quatre conseils municipaux avaient été convoqués au même moment (séance du 27 novembre) pour le principe d'une étude de faisabilité. Sur le fond puisque un seul bureau d'études, sur cinq sollicités, s'est positionné pour cette étude de faisabilité. Il est regrettable que la « commission d'examen des offres » n'ait pas jugé opportun, dans ces conditions, de relancer la procédure pour le choix du prestataire proposé aux quatre conseils municipaux. Unique offre retenue pour un coût de 18 180€ TTC (sans les options). Sur le fond encore puisque le Conseil Municipal devait se prononcer sur le choix du prestataire et non sur le contenu. Ce qui signifie que le prestataire est connu mais que les options proposées à savoir la tenue d'une réunion publique et la réalisation de page d'information sur le site internet ne sont pas actées. Pour l'instant, ces options relèvent du domaine de l'hypothétique et de la volonté de Monsieur le Maire. Pour ces diverses raisons, nous n'avons pas validé le choix du 09 février en nous abstenant. Nous rappelons ici notre volonté de la tenue d'une réunion publique pour que chacun soit informé en toute objectivité des conséquences majeures et irréversibles liées à cette commune nouvelle. Nous précisons aussi que la loi Notre, souvent citée à toutes les sauces, ne nous impose pas de fusionner avec d'autres communes. Contrairement à certaines communes vendéennes, qui avaient eu connaissance d'un projet de commune nouvelle lors des dernières élections municipales de 2014, vos élus n'ont pas abordé ce sujet pendant la campagne électorale. C'est pourquoi l'organisation d'une consultation est indispensable pour que chacun puisse décider de son avenir. 2) Concernant le vote des budgets primitifs 2016 de la commune, nous nous sommes abstenus. Lecture très succincte par manque de place : - un budget principal 2016 présentant des dépenses de fonctionnement en augmentation de +7.95% par rapport aux dépenses arrêtées 2015 (ligne sous total des dépenses réelles). Certains postes progressant très sensiblement à l'exemple des dépenses liées à l'entretien des espaces verts (+51.48%). - un budget investissement 2016 nécessitant un emprunt d'équilibre de 2 220 767.06 €. ■

Contact anglesavenirensemble@orange.fr
Sophie Grégoire et Bruno Sujevic.

Angles Bleu Marine

Contact par mail : mercier_michelle@orange.fr
hunautconseiller@free.fr



Marchés les mercredis et dimanches matins du 1^{er} juillet au 31 août. Centre bourg. **Marchés de nuit** les vendredis 22 juillet et 5 août.

Samedi 11 juin

Braderie au local du Secours catholique.

■ de 10h à 17h - route de la Dugeonnière.

Dimanche 12 juin

Kermesse de l'école privée Sainte Thérèse.

Du 17 au 18 juin

Spectacles de l'école de Théâtre. Théâtre municipal.

Mardi 21 juin

Fête de la musique.

■ 19h - Concert de la Chanterelle, place du Champ de Foire.

Samedi 25 et dimanche 26 juin

Foire-exposition des artisans et commerçants.

■ De 10h à 18h - Vide-grenier dans le centre bourg le dimanche.

Samedi 2 juillet

La Nuit des Eglises Eglise Notre Dame des Anges. Gratuit

Jeu 7 juillet

Spectacle musical et théâtral «Le Petit Prince»

■ 20h30 - D'après l'œuvre d'Antoine de Saint Exupéry - Clos de l'Abbaye.

Jeu 14 juillet

Fête nationale. Dès 17h - Place du Champ de Foire.

Dimanche 17 juillet

Randonnée pédestre, cyclo-touristes et VTT du Troussepoil.

■ A partir de 7h30 - Départ de la Salle de l'Amitié, Espace de la Détente anglaise. Organisée par le Cyclo Club Anglois. Inscription sur place. Renseignement au 02 51 97 52 82.

Mercredi 20 juillet

Guinguette

■ Dès 20h - Centre bourg Soirée organisée en collaboration avec les restaurateurs.

Dimanche 24 juillet

Cérémonie de commémoration aux membres d'équipage de l'Halifax L.9527 abattu par l'ennemi le 24 juillet 1941.

■ 10h - Le Terrier du Four, direction les Conches.

Jeu 28 juillet

Concert « Stars de Demain » par Evasion Prod.

■ 21h - Bar, crêpes assurés par la Gymnastique Volontaire Anglaise. Clos du Champ de Foire.

Vendredi 29 juillet

Balade contée semi-nocturne

■ 20h - avec Bernadète Bidaude. 2€, gratuit jusqu'à 8 ans. Sur inscription.

Visites commentées Eglise : tous les mardis à 17h du 5 juillet au 6 septembre (sauf le 2 août). **Tour de Moricq** : tous les mercredis à 15h du 6 juillet au 24 août. **Présentation de recherches historiques sur l'Octroi** : tous les jeudis à 15h du 7 juillet au 25

Samedi 30 juillet

Bal des pompiers organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

■ 19h - Repas et feu d'artifice. Tour de Moricq.

Mardi 2 août

Fête des peintres et des sculpteurs

■ 10h à 19h - Centre Bourg. Organisée par Peindre à Angles. Invités d'honneur : Philippe SENIN, peintre et Claude DROUET, sculpteur (église).

Mercredi 3 août

Guinguette

■ Dès 20h - Centre bourg - Soirée organisée en collaboration avec les restaurateurs.

Jeu 11 août

Concert « la Famille Torgnole »

■ 21h - Clos de l'Abbaye.

Dimanche 14 août

Fête estivale

■ 17h - Place du Champ de Foire

Mardi 16 août

Concert Claude et Marylou

■ 21h - Place du Champ de Foire, gratuit.

Jeu 25 août

Concert Les Guitares de Saint Vincent

■ 20h30 - Bar, crêpes assurés par Au Fil d'Angles - Clos du Champ de Foire.

Samedi 3 septembre

Forum des associations et accueil des nouveaux arrivants.

■ De 9h à 12h30 - Salle polyvalente, espace de la Détente Anglaise.

Lundi 5 septembre

Réunion d'information «Peps Eurêka»

■ 10h30 - «ateliers mémoire» à partir de 55 ans. Organisée par la MSA. Salle polyvalente, espace de la Détente Anglaise.

Samedi 17 et dimanche 18 septembre

Journées du patrimoine. Programmation en cours.

Dimanche 25 septembre

Jeux de société pour tous !

■ Après-midi - Salle polyvalente de la détente anglaise - Gratuit.

Samedi 8 octobre

Conférence sur la guerre 14-18.

■ 20h30 - Gratuit. Théâtre municipal

Du 7 octobre au 4 novembre 2016

Le Pays Moutierrois s'invite... à la République du Congo organisé par la Communauté de Communes du Pays Moutierrois.

☎ Renseignements et/ou réservations : Service Municipal du Tourisme d'Angles : 02 51 97 56 39

CONTACTS

Mairie d'Angles

5 bis rue de la Garde 85750 Angles - Tél : 02 51 97 52 24

Fax : 02 51 97 50 73 - Mail : mairie@angles.fr

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- Mercredi et samedi de 9h à 12h.

Bibliothèque municipale

50 bis route de la Tranche sur Mer 85750 Angles - Tél : 02 51 97 57 87

Horaires d'ouverture :

- De Septembre à Juin : lundi de 10h à 11h30, mercredi de 14h à 18h et samedi de 15h à 17h. Fermée les jours fériés.
- Juillet et Août : mardi et vendredi de 9h30 à 12h.

Service Municipal du Tourisme d'Angles

Place du Champ de Foire 85750 Angles

Tél : 02 51 97 56 39 - Fax : 02 51 97 56 40 - tourisme@angles.fr

Horaires d'ouverture :

- Octobre à Mars : du lundi au samedi de 10h à 12h30.
Fermé les Dimanches et jours fériés.

- Avril, Mai, Juin, Septembre : du lundi au samedi de 10h à 12h30 et 14h30 à 17h30. Dimanche et jours fériés : 10h à 12h30 (du 15 juin au 15 septembre).

- Juillet et Août : lundi au samedi : 9h30 à 13h et 14h à 18h30.

Dimanche et jours fériés : 9h30 à 13h.

Conseils municipaux :



retrouvez l'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux d'Angles sur le site : www.angles.fr

Participez à la sauvegarde du patrimoine

SOUSCRIPTION FAITES UN DON

1 don = 1 reçu fiscal



Angles est une commune littorale estuarienne située à 7 km des plages des Conches et de la Tranche-sur-Mer. Elle fait partie du Parc Interrégional du Marais Poitevin. Au 1^{er} janvier 2016, elle comptait 2682 habitants.

Calendrier : 2016-2017

L'octroi se trouve au cœur du marais de Moricq, à la limite Ouest du marais poitevin; sous son arche coule le canal des Bourrasses.

Son rôle était de percevoir les droits d'octroi dont l'institution régulière remonte en France au XII^{ème} siècle. A défaut de pouvoir le dater avec précision, il semble qu'il soit signalé pour la première fois, au XVI^{ème} siècle, dans un ouvrage sur le patrimoine des communes de Vendée. Sur une carte établie après 1750, l'octroi aussi appelé pavillon et le port de Moricq sont portés ensemble dans le coude que fait le Lay en direction de la mer, à la confluence du canal des Bourrasses.

Longtemps abandonné, cet édifice a, au fil du temps, fini par servir de refuge à la société de chasse locale avant que le Syndicat de Chasse d'Angles s'en voit confier, en 2013, une occupation légale par la commune propriétaire. En échange de ce droit, cette association a entrepris la totale réfection de l'intérieur (enduits, cheminée, plancher du grenier et son escalier). Depuis, le Syndicat de Chasse y organise bénévolement des visites guidées tout au long de la saison touristique mais aussi à l'occasion des Journées du Patrimoine.

« Ce joyau du patrimoine local retrouve donc vie et il paraît aujourd'hui tout à fait souhaitable d'achever sa réfection. Les travaux à entreprendre consistent à la réfection des enduits extérieurs qui ne peuvent être assurés que par une entreprise spécialisée. »

Montant des travaux* :

17 442.96 € HT

* Ces montants sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux.

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État. La Fondation du patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Moyens d'action :

- Soutient des projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif en participant à leur financement,
- Favorise la transmission des savoir faire et métiers traditionnels,
- Attribue des labels à des particuliers, leur permettant de bénéficier de déductions fiscales à l'occasion de travaux de restauration d'un bien immobilier non protégé particulièrement représentatif du patrimoine,
- Contribue à mobiliser le mécénat en faveur de projets de restauration du patrimoine local.

Contribuer à la sauvegarde du patrimoine local

+
Bénéficiaire d'une déduction fiscale
= **Soutenir ce projet**

Devenez mécène !

Il vous sera proposé :

- D'assister gratuitement aux visites patrimoniales et touristiques de la commune.
- De voir mentionner votre nom sur le site internet de la Commune d'Angles (www.angles.fr) et sur le magazine municipal.

Contact Fondation du Patrimoine - Délégation de la Vendée
6 bis rue des Arènes - B.P. 92331 - 49023 ANGERS Cedex 2
02 41 19 77 39 - vendee@fondation-patrimoine.org



Je flashe le QR Code à l'aide de mon smartphone et fais mon don directement depuis le site internet.



à découper suivant les pointillés.

Je fais un don pour soutenir la restauration de l'Octroi à Angles

Je fais un don en ligne ou j'envoie avec ce coupon un chèque à l'ordre de «Fondation du patrimoine - Octroi à Angles» à l'adresse :

Fondation du patrimoine de la Vendée

6 bis rue des Arènes - B.P. 92331 - 49023 ANGERS Cedex 2

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

Le montant de mon don est de _____ euros et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt : sur le revenu de solidarité sur la fortune sur les sociétés

Que vous soyez un particulier :

- sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

- de solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000€. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666€.

... ou une entreprise :

60% du don dans la limite de 0.5 % du chiffre d'affaires HT. Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.

Nom ou société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Mail : _____ Tél : _____

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.